



COMMUNE DE PLAILLY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL*****Séance du 12 décembre 2016***

**L'**an deux mille seize, le 12 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers  
en exercice : **19**

Nbre de conseillers  
Présents : 16

Nbre de votants : 18

Date de convocation  
**06/12/2016**

Date d'affichage  
**06/12/2016**

**Etaient présents :** Mrs EUZET, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Maire-Adjoints, Mme BYCZINSKI, Mr ADER, Mme PADE, Mr GREGEOIS, Mme GRELLIER, Mr MONNEINS, Mme LEMAIRE, Mr FELIX, Mme CORNIC, Mrs DUSART, HAGARD.

**Absents représentés :** Mr LEMAISTRE ayant donné pouvoir à Mr MANGOT, Mme CHABOT ayant donné pouvoir à Mme GRELLIER.

**Absents excusés :** Mme HLADKY.

**Secrétaire de séance :** Mme GRELLIER.

**Ordre du jour**

- ⇒ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017
- ⇒ Reprise dans le domaine communal des voiries et des espaces verts du lotissement « Les Hauts de Plailly »
- ⇒ Reprise dans le domaine communal des voiries et des espaces verts du lotissement « Les Hauts Champs »
- ⇒ Reprise dans le domaine communal des voiries et des espaces verts de l'allée des Pommiers
- ⇒ Reprise dans le domaine communal des voiries et des espaces verts du lotissement « Le Beau Pré »

- ⇒ Dissolution du SICES (Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis)
- ⇒ Décisions modificatives du budget
- ⇒ Mise en place du nouveau régime indemnitaire –IFSE et CIA
- ⇒ Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental de l’Oise pour :
  - Arrosage automatique du terrain de football au complexe sportif
  - Aménagement du cimetière
  - Acquisition d’équipements numériques pour l’école primaire
- ⇒ Questions diverses

*Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2016 est adopté à l’unanimité.*

### **Délibération n°511220162016 ☞ Prise en charge des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2017**

Préalablement au vote du budget primitif de 2017, la commune de Plailly ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement que dans la limite des restes à réaliser de l’exercice 2016.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d’investissement dans la limite des dépenses autorisées ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2017 comme suit :

| <b>Chapitre</b>                           | <b>Budget 2015</b> | <b>Dépenses autorisées</b> |
|---|--------------------|----------------------------|
| Chapitre 20-Immobilisations incorporelles | 50 803 €           | 12 700 €                   |
| Chapitre 21-Immobilisations corporelles   | 900 710 €          | 225 177 €                  |
| Chapitre 23-Immobilisations en cours      | 2 060 919 €        | 515 229 €                  |

### **Délibération n°52122016 ☞ Reprise dans le domaine communal des voiries et espaces verts du lotissement « Les Hauts de Plailly**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité décide d’acquérir à l’amiable, les voiries et espaces verts du lotissement « Les Hauts de Plailly » et autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de reprise qui s’impose et à signer tous les actes afférents à ce transfert.

### **Délibération n°53122016 ☞ Reprise dans le domaine communal des voiries et espaces verts du lotissement « Les Hauts Champs »**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité décide d’acquérir à l’amiable, les voiries et espaces verts du lotissement « Les Hauts Champs » et autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de reprise qui s’impose et à signer tous les actes afférents à ce transfert.

### **Délibération n°54122016 ↻ Reprise dans le domaine communal des voiries et espaces verts de l'allée des Pommiers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir à l'amiable, les voiries et espaces verts de l'allée des Pommiers et autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de reprise qui s'impose et à signer tous les actes afférents à ce transfert.

### **Délibération n°55122016 ↻ Reprise dans le domaine communal des voiries et espaces verts du lotissement « Le Beau Pré »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir à l'amiable, les voiries et espaces verts du lotissement « Le Beau Pré » et autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de reprise qui s'impose et à signer tous les actes afférents à ce transfert.

### **Délibération n°56122016 ↻ Dissolution du SICES (Syndicat Intercommunal des Collèges de Senlis)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du SICES.

### **Délibération n°57122016 ↻ Décisions modificatives du budget**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que mentionnées ci-dessous.

#### **Décision modificative n°05/2016**

##### **Section d'Investissement / Dépenses / Recettes**

| <b>Chapitre</b> | <b>Article</b>                                   | <b>+/-</b>    |
|-----------------|--|---------------|
| 23              | 2313 Opération 2023 – Aménagement 5 rue de Paris | - 10 000,00 € |
| 23              | 2313 Opération 2027 – Annexe Grange              | + 10 000,00 € |

#### **Décision modificative n°06/2016**

##### **Section de Fonctionnement / Dépenses / Recettes**

| <b>Chapitre</b> | <b>Article</b>                                   | <b>+/-</b>    |
|-----------------|--|---------------|
| 011             | 615221 Entretien et réparation bâtiments publics | + 17 000,00 € |
| 022             | 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)          | - 20 000,00 € |
| 66              | 66111 Intérêts réglés à l'échéance               | + 3 000,00 €  |

## Décision modificative n°07/2016

### Section de d'Investissement / Dépenses / Recettes

| Chapitre | Article                                 | +/-           |
|----------|---|---------------|
| 020      | 020 Dépenses imprévues (investissement) | - 33 600,00 € |
| 16       | Emprunts en euros                       | + 33 600,00 € |

### Délibération n°58122016 ☞ Mise en place I.F.S.E.E. (Indemnités de Fonctions, de Sujétions, et d'Expertise) et du C.I.A. (Complément Indemnitaires Annuel)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instituer selon les modalités énumérées et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'I.F.S.E. et le C.I.A. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

### Délibération n°59122016 ☞ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'arrosage automatique du terrain de football au complexe sportif

Dans le cadre du projet d'installation d'un arrosage automatique au terrain de football du complexe sportif, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 25 % du coût estimé auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Le montant desdits travaux est estimé à 58 000 € H.T.

### Délibération n°60122016 ☞ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'aménagement du cimetière

Dans le cadre du projet d'aménagement du cimetière, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur 25 % du coût estimé auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Le montant H.T. des travaux est estimé à 37 950 € H.T.

### Délibération n°61122016 ☞ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'acquisition d'équipement numérique pour l'école primaire

Dans le cadre du projet de développement numérique à l'école, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'acquisition d'équipement individuel pour les élèves de l'école primaire et de leurs enseignants et parallèlement à déposer une demande de subvention de 15 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Oise. Le montant H.T. de ces acquisitions est estimé à 54 600 €.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h55.